

Une précarité marquée, des disparités importantes

En 2012, un quart des ménages saint-martinois sont des familles monoparentales, suite à une hausse continue de leur nombre. Six habitants sur dix sont couverts par une prestation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), avec une surreprésentation des allocations liées à la famille et au logement, tandis que les bénéficiaires de minima sociaux sont moins nombreux. Les deux tiers des ménages sont locataires, mais seulement 7 % vivent en logement HLM. Le niveau d'équipement des logements progresse fortement avec 95 % des ménages disposant des principaux éléments de confort.

Une hausse des familles monoparentales et des personnes seules

En 2012, Saint-Martin compte 13 400 ménages (*Définitions*), soit 500 de plus qu'en 2007 et 3 600 de plus qu'en 1999. En lien avec la baisse de la population sur la période la plus récente, la croissance du nombre de ménages a fortement ralenti ces cinq dernières années, augmentant de 0,7 % par an entre 2007 et 2012, contre + 3,5 % par an entre 1999 et 2007.

À Saint-Martin, 69 % des ménages sont constituées d'au moins une famille (*Définitions*), alors que cette proportion n'est que de 67 % à Sint Maarten en 2011 et de 64 % et 63 % en Guadeloupe et France métropolitaine en 2012. Cette surreprésentation s'explique par la forte présence et le maintien du nombre de familles avec enfants à Saint-Martin. Ainsi, leur part a stagné depuis 1999, représentant encore 54 % des ménages en 2012, alors que cette proportion n'est que de 49 % à Sint Maarten en 2011 et plus que de 48 % en Guadeloupe en 2012, suite à une forte baisse (elle atteignait 57 % en 1999).

Cette stagnation des familles avec enfants est le résultat de deux tendances opposées : une baisse des couples avec enfant(s) (- 6 % entre 2007 et 2012) et une hausse des familles monoparentales (+ 15 % sur la même période). Si la part des couples avec enfant(s) a moins diminué qu'en Guadeloupe (- 6 points entre 1999 et 2012, contre - 10 points), la hausse de la proportion de familles monoparentales a été nettement plus marquée (+ 5 points, contre + 1 point). Il en résulte une part de familles monoparentales beaucoup plus élevée que dans la partie hollandaise de l'île : elles représentent 25 % des ménages à Saint-Martin en 2012, contre 19 % à Sint Maarten en 2011 (*figure 29*).

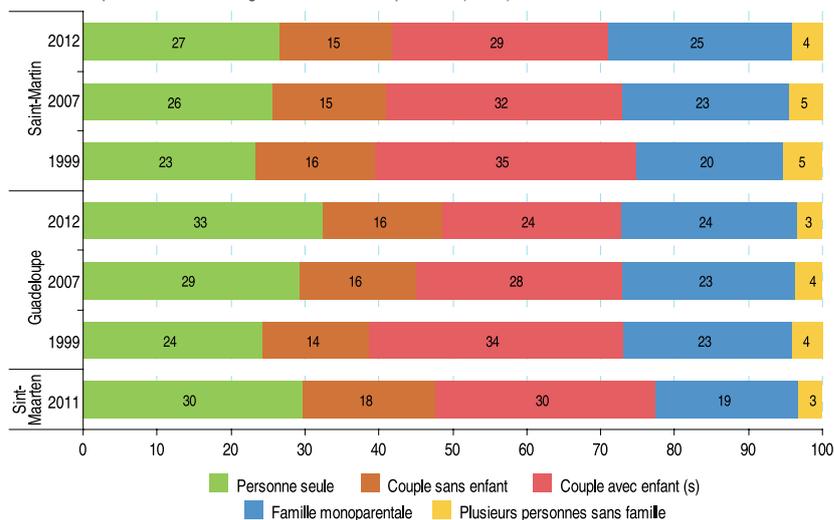
Les couples sans enfant sont moins présents qu'à Sint Maarten (15 % contre 18 %) et

leur part est relativement stable par rapport à 1999, alors que dans le même temps elle progresse en Guadeloupe. Les personnes vivant

seules sont également moins nombreuses qu'à Sint Maarten. Elles représentent 27 % des ménages en 2012. Leur part a progressé

29 La part des familles avec enfant(s) est stable depuis 1999

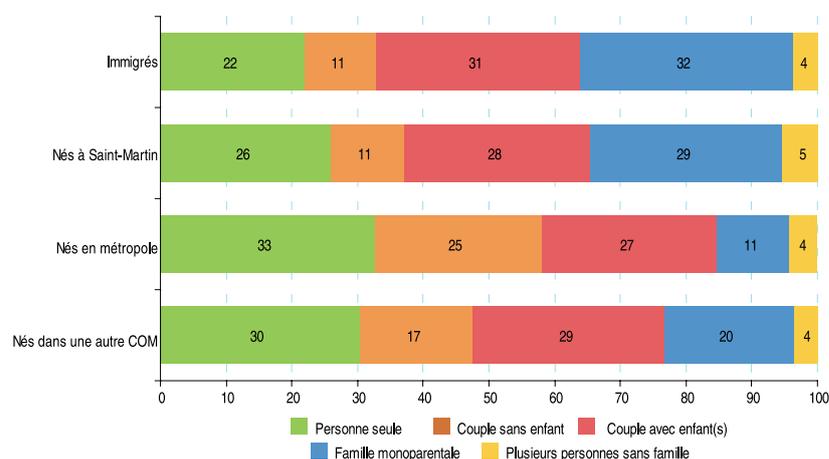
Évolution de la répartition des ménages selon leur composition (en %)



Source : Recensements de la population 1999, 2007 et 2012 (exploitations complémentaires), Census 2011 Department Of Statistics Sint Maarten.

30 58 % des ménages dont la personne de référence est native de France métropolitaine sont des personnes seules ou des couples sans enfant

Composition familiale des ménages en 2012 selon la qualité d'immigré et le lieu de naissance de la personne de référence du ménage (en %)



Source : Recensement de la population 2012 (exploitations complémentaires).

de 4 points par rapport à 1999, mais cette hausse est bien moins forte qu'en Guadeloupe (+ 9 points). Il en résulte un desserrement des ménages moins prononcé qu'en Guadeloupe. En 2012, Saint-Martin compte encore en moyenne 2,6 personnes par ménage, contre 2,4 en Guadeloupe et 2,2 en France métropolitaine. Malgré une composition familiale des ménages différente, la taille moyenne des ménages est également de 2,6 à Sint Maarten en 2011.

La forte présence des familles monoparentales est particulièrement marquée chez les immigrés et les Saint-Martinois de naissance, où leur part atteint respectivement 32 % et 29 % (figure 30). A contrario, elles ne représentent que 11 % des ménages dont la personne de référence est née en France métropolitaine. Ces derniers sont marqués par une surreprésentation des personnes seules (33 % des ménages) et des couples sans enfant (25 % des ménages).

60 % de la population saint-martinoise est couverte par au moins une prestation CAF

Saint-Martin compte 8 140 allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales en 2014 (figure 31). Leur nombre a augmenté de 9 % en 5 ans, soit une hausse plus importante qu'en Guadeloupe (+ 4 %). Comme en Guadeloupe, environ six Saint-Martinois sur dix sont couverts par au moins une prestation versée par la CAF (47 % en métropole), soit 21 500 personnes, dont 10 600 enfants. Mais, le taux de couverture (*Définitions*) a augmenté, passant de 58 % en 2009 à 60 % en 2014, alors qu'il a diminué en Guadeloupe (de 61 % à 59 %).

Comme en Guadeloupe, la hausse du nombre d'allocataires est due en partie au Revenu de Solidarité Active (RSA) institué dans les COM depuis 2011 et à la hausse des allocations liées au logement (+ 18 % en 5 ans). Néanmoins, Saint-Martin se caractérise par le poids des prestations liées à la famille, beaucoup plus important qu'en Guadeloupe (figure 32), du fait de la surreprésentation à Saint-Martin des familles avec enfant(s).

Ainsi, plus de 70 % des allocataires perçoivent au moins une prestation familiale, contre 60 % en Guadeloupe. Ces dernières regroupent les prestations liées à la naissance de l'enfant et les prestations liées à l'entretien et l'éducation de l'enfant. Elles concernent les familles composées d'enfants âgés de moins de 20 ans. En particulier, 65 % des allocataires perçoivent les Al-

locations Familiales (52 % en Guadeloupe), avec une faible diminution de leur nombre depuis 2009 (- 1 % contre - 6 % en Guadeloupe).

D'autre part, 16 % des allocataires de Saint-Martin ont perçu en 2014 la Presta-

tion d'Accueil du Jeune Enfant, soit 4 points de plus qu'en Guadeloupe. Si leur nombre a diminué de 8 % en 5 ans (en lien avec la légère baisse des naissances), ce recul est aussi moins marqué qu'en Guadeloupe (- 12 %).

31 Une hausse du nombre d'allocataires CAF et du taux de couverture

Nombre d'allocataires et taux de couverture en 2014, évolutions 2009-2014

	2014		Évolutions 2009-2014 (en %)	
	Saint-Martin	Guadeloupe	Saint-Martin	Guadeloupe
Nombre d'allocataires CAF	8 138	104 449	+9	+4
Nombre de personnes couvertes	21 482	238 733	+0	-3
Nombre d'enfants à charge	10 568	107 439	-4	-8
Taux de couverture (en %)	60,4	59,4	+ 2 pts	- 2 pts

Source : CAF.

32 Une surreprésentation des prestations CAF liées à la famille

Part des allocataires de prestations familiales par catégorie en 2014 et évolutions 2009-2014

	Part (en %) des allocataires percevant la prestation en 2014		Évolution (en %) du nombre d'allocataires percevant la prestation entre 2009 et 2014	
	Saint-Martin	Guadeloupe	Saint-Martin	Guadeloupe
AF (Allocations Familiales)	65	52	-1	-6
CF (Complément Familial)	8	6	-11	-15
ARS (Allocation de Rentrée Scolaire)	40	33	+5	-3
ASF (Allocation de Soutien Familial)	18	22	+11	-5
AEEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé)	1	2	+7	+75
PAJE (Prestation d'Accueil Jeunes Enfants)	16	12	-8	-12

Source : CAF.

33 Une moindre couverture du RSA qu'en Guadeloupe

Allocataires du RSA par type en 2014 et population couverte

	Saint-Martin			Part (en %) population couverte Guadeloupe
	Nombre d'allocataires	Population couverte	Part population couverte (en %)	
RSA Socle seul	2 672	5 989	17	19
RSA Socle + Activité	164	408	1	2
RSA Activité seul	436	1 054	3	3
Total RSA	3 272	7 451	21	24

Source : CAF.

34 35 % des allocataires CAF perçoivent le RSA Socle

Part des allocataires de minimas sociaux par catégorie en 2014 et évolutions 2009-2014

	Part (en %) des allocataires percevant la prestation en 2014		Évolution (en %) du nombre d'allocataires percevant la prestation entre 2009 et 2014	
	Saint-Martin	Guadeloupe	Saint-Martin	Guadeloupe
RSA Socle (Revenu de Solidarité Active)	35	41	-	-
RSO (Revenu de Solidarité)	1	2	-27	-31
AAH (Allocation Adulte Handicapé)	4	8	+33	+6

Note : le RSA a été mis en place dans les COM en janvier 2014, ce qui explique qu'il n'y a pas d'évolution.

Source : CAF.

35 Une surreprésentation des allocations CAF liées au logement

Nombre d'allocataires et population couverte par une allocation logement

	2014		Évolutions (en %) 2009-2014	
	Saint-Martin	Guadeloupe	Saint-Martin	Guadeloupe
Nombre d'allocataires logement	4 034	41 495	+18	+11
Part d'allocataires CAF (en %)	50	40	+ 4	+ 2
Population couverte	10 438	92 302	+9	+5
Taux de couverture	29	23	+ 3	+ 1

Source : CAF.

Une sous-représentation des prestations de minima sociaux

En 2014, 3 270 Saint-Martinois ont perçu le RSA (socle et/ou activité) et près de 6 000 personnes en dépendent, soit 21 % de la population (figure 33). Cette proportion est moins importante qu'en Guadeloupe où elle atteint 24 %.

Parmi les allocataires du RSA, 87 % touchent le RSA Socle, considéré comme un minima social. Ils représentent 35 % des allocataires CAF, contre 41 % en Guadeloupe (figure 34). D'autre part, moins de 60 Saint-Martinois perçoivent le Revenu de Solidarité, représentant 1 % des allocataires. Et 300 perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé : si leur volume a fortement augmenté depuis 2009 (+ 33 %, contre + 6 % en Guadeloupe), ils ne représentent encore que 4 % des allocataires CAF, soit deux fois moins qu'en Guadeloupe.

De nombreux ménages locataires, peu de logements sociaux

Parmi les 8 140 allocataires de la CAF en 2014, 50 % perçoivent une allocation logement (figure 35). C'est 10 points de plus qu'en Guadeloupe. Le nombre d'allocataires percevant une allocation logement a augmenté de 18 % entre 2009 et 2014, hausse plus forte qu'en Guadeloupe (+ 11 %). La population couverte par une allocation logement a également augmenté sur la période. En 2014, ce sont 10 400 Saint-Martinois qui sont couverts par une prestation logement de la CAF, soit 29 % de la population, contre 23 % en Guadeloupe.

À Saint-Martin, 98 % des allocataires bénéficiant d'une aide au logement sont locataires (95 % en Guadeloupe). Les locataires sont de façon générale fortement surreprésentés à Saint-Martin : deux ménages sur trois sont locataires du privés ou en HLM (contre 35 % en Guadeloupe). Cette proportion est en baisse depuis 1999, où elle atteignait 71 % (figure 36). Mais, cette diminution ne se fait pas au profit de l'accession à la propriété : la proportion de ménages propriétaires est relativement stable depuis 1999. En 2012, seuls 27 % des ménages saint-martinois sont propriétaires, contre 60 % en Guadeloupe. Ce sont les ménages logés gratuitement qui augmentent : 7 % des ménages en 2012 contre 4 % en 1999. Les locataires sont également nombreux dans la partie hollandaise de l'île (63 % en 2011), mais la part de propriétaires reste plus importante (37 %).

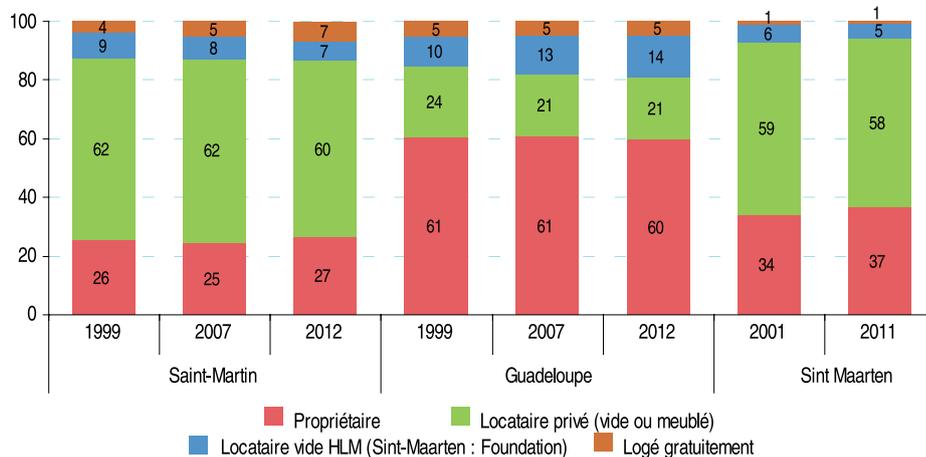
En 2012, seuls 7 % des ménages sont des locataires HLM (vide), soit deux fois moins

qu'en Guadeloupe. De plus, cette proportion est en recul depuis 1999, où elle atteignait 9 %, alors qu'elle progresse en Guadeloupe. Toutefois, cette proportion est légèrement plus élevée qu'à Sint Maarten

où 5 % des ménages habitent un logement « from foundation » en 2011. Comme à Saint-Martin, cette proportion est en recul sur les dix dernières années. La quasi-totalité des logements locatifs HLM loués

36 Deux tiers des ménages sont locataires

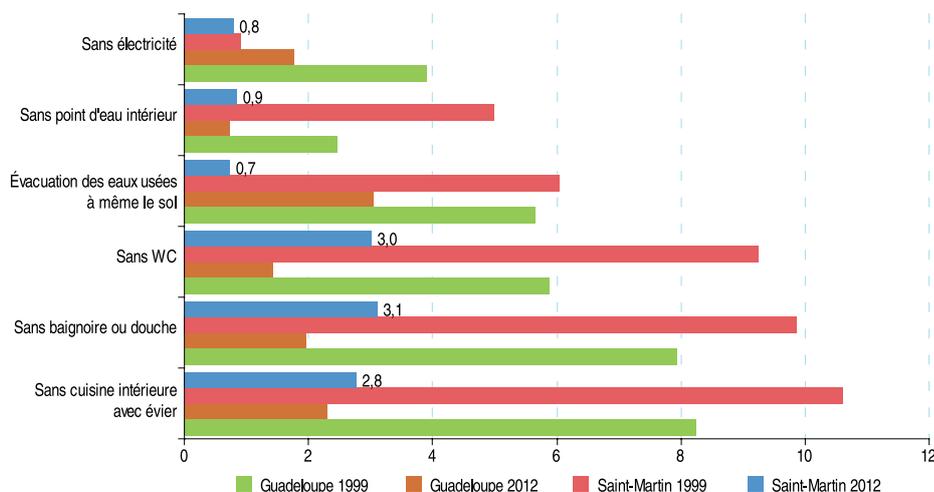
Évolution de la répartition des résidences principales selon le statut d'occupation (en %)



Source : Recensements de la population (Exploitations principales), Census, Department Of Statistics Sint Maarten.

37 95 % des résidences principales possèdent les principaux éléments de confort

Part des résidences principales sans élément de confort par type (en %)



Source : Recensements de la population (Exploitations principales).

Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire versées sans contrepartie de cotisations. Il existe le RSA qui vise à lutter contre les exclusions et qui remplace le RMI depuis 2011, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le revenu de solidarité (RSO), spécifique aux collectivités d'Outre-mer.

Le RSA, mis en place le 1er juin 2009 en métropole et le 1er janvier 2011 dans les COM, s'inscrit dans une politique d'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Il garantit un supplément de revenu aux personnes sans ressources ou à faibles revenus d'activité. C'est une prestation dégressive cofinancée par le département et l'État. La part financée par le département est appelée RSA socle et fait partie des minima sociaux. Le RSA activité, part financée par l'État, n'est pas considéré comme un minima social. Cette prestation se substitue au RMI, à l'API, aux dispositifs d'intéressement liés à ces deux prestations, aux dispositifs liés aux contrats (CI-RMA et CAV) et aux expérimentations RSA (sauf conditions particulières).

vides de Saint-Martin en 2011 sont des appartements. Un quart a été construit avant 1990, 60 % de 1990 à 2006, et 15 % depuis 2007. Ils possèdent tous l'électricité, mais seuls 19 % ont de l'eau chaude, soit une proportion deux fois moins importante que pour l'ensemble des résidences principales de Saint-Martin (39 %). 72 % sont des 3 ou 4 pièces, contre 50 % pour l'ensemble des résidences principales : les petits logements de 1 ou 2 pièces et les grands logements de 5 pièces et plus sont sous-représentés.

19 % de ces logements HLM loués vides sont occupés par un ménage dont la personne de référence est native de Saint-Martin et plus de 50 % par une personne de référence immigrée. Ils sont occupés en moyenne par 3,1 personnes, soit plus qu'en moyenne des résidences principales de Saint-Martin (2,6 personnes). 42 % sont occupés par des familles monoparentales, 32 % par des couples avec enfant(s) et 17 % par des personnes seules.

Une nette progression des conditions de logement et des équipements des ménages depuis 1999

Parmi les 13 400 ménages de Saint-Martin, 95 % possèdent tous les éléments principaux de confort en 2012 : électricité, point d'eau intérieur, raccord au tout-à-l'égout ou à une fosse sceptique, WC, baignoire ou douche et cuisine intérieure avec évier. Cette proportion est légèrement plus importante qu'en Guadeloupe (94 %). Toutefois, encore 600 résidences principales ont un ou plusieurs de ces éléments de confort manquants. Ainsi, 1 % des ménages n'ont pas d'électricité (proportion proche de celle de 1999), 1 % n'ont pas de point d'eau intérieur (5 % en 1999), 1 % évacuent les eaux usées à même le sol (6 % en 1999). Ces trois proportions sont plus faibles qu'en Guadeloupe (figure 37). En revanche, l'absence de WC, de baignoire ou douche et/ou de cuisine intérieure avec évier est plus fréquente qu'en Guadeloupe. Elle concerne encore 3 % des ménages pour chacun de ces éléments, et a été divisée par trois depuis 1999. Concernant l'aspect du bâti, 94 % des résidences principales sont des maisons ou immeubles en dur, soit 8 points de plus qu'en 1999. Cette proportion est de 92 % en Guadeloupe (75 % en 1999).

L'élément de confort le moins présent à Saint-Martin par rapport à la Guadeloupe est l'eau chaude : seuls 39 % des ménages en disposent, contre 65 % en Guadeloupe (figure 38). La progression depuis 1999 a été très faible, augmentant de 6 points, contre une hausse de 26 points en Guadeloupe. Par

contre, les deux tiers des ménages possèdent au moins une pièce climatisée. Près de 60 % sont raccordés au réseau de tout-à-l'égout et les trois quart ont un emplacement de stationnement.

D'autre part, 28 % des résidences principales sont en situation de surpeuplement à Saint-Martin en 2012. Pour cet indicateur, parmi les ménages d'au moins deux personnes, il est jugé nécessaire d'avoir au moins une pièce par personnes de 7 ans et plus, et une pièce pour deux personnes de moins de 7 ans.

Une vacance qui augmente en apparence

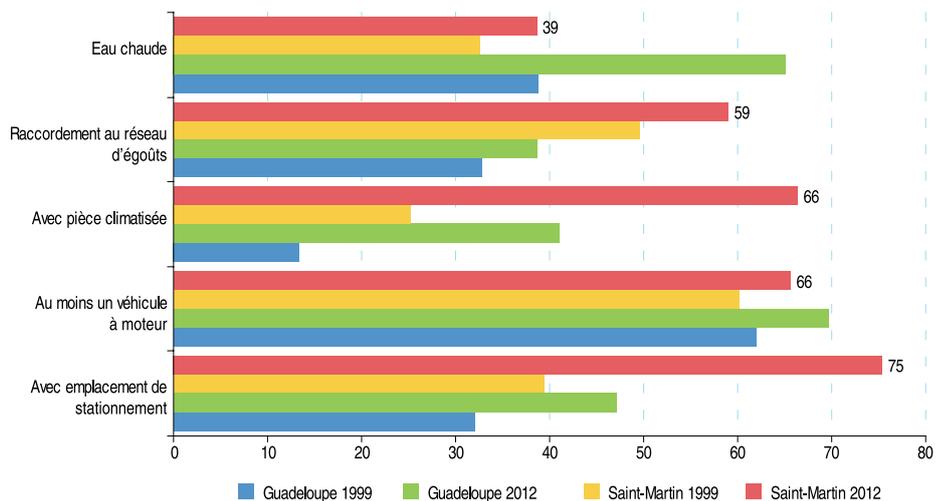
En 2012, Saint-Martin compte plus de 2 000 logements vacants, soit 12 % de son parc (fi-

gure 39). Le nombre de logements vacants a doublé par rapport aux années 90 : on en comptait moins de 1 000 en 1999. Le taux de vacance est légèrement moins important qu'en Guadeloupe (14 %), mais plus fort qu'en France métropolitaine (7 %).

Les taux de vacance de 29 % en 1974 et 23 % en 1982 sont probablement en rapport avec les nombreuses constructions engagées à cette époque, mais pas encore habitées (boom immobilier lié aux lois de défiscalisation). Si les parts sont très fortes, les volumes (environ 750 logements vacants) restaient moindres que ceux observés aujourd'hui. ■

38 Moins de 40 % des ménages ont l'eau chaude, les deux tiers ont la climatisation

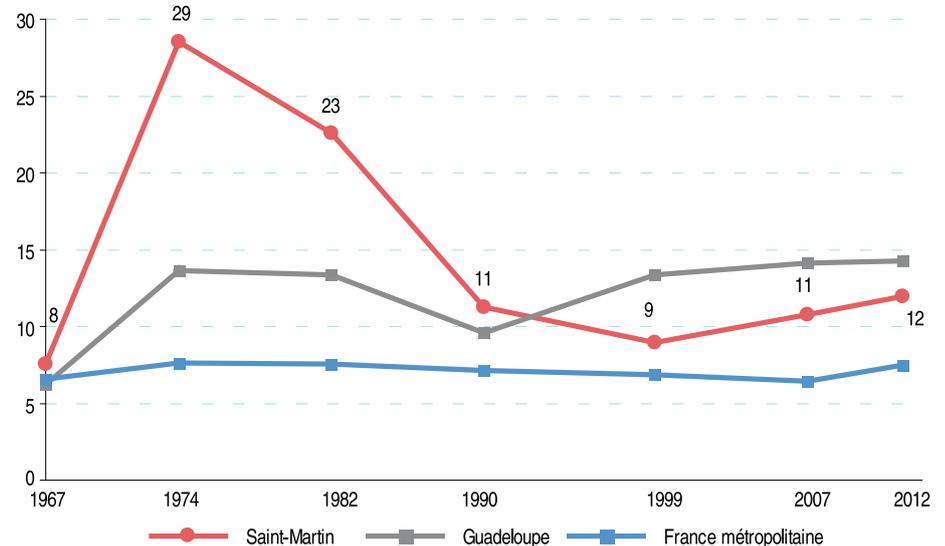
Part des résidences principales selon le type de confort (en %)



Source : Recensements de la population (Exploitations principales).

39 12 % des logements sont vacants en 2012

Évolution de la part des logements vacants entre 1967 et 2012 (en %)



Source : Recensements de la population (Exploitations principales).